

CONSEIL MUNICIPAL 02 AOÛT 2023 PROJET DE COMPTE RENDU

Présents :

Guillaume BONIN – Pascale MANFREDI – Didier MAZILLE – Annette VANDONGEN – Pierre GLACHANT – Roxane RAHIMI – Hervé DUPIN – Bertrand YVAIN

Procurations :

M France CONSTANT pour B. YVAIN – André JOUVE pour P. MANFREDI – Brigitte AUBERT pour A. VAN DONGEN –

Guillaume BONIN, Maire, sollicite d'ajouter un point à l'OJ : Décisions Budgétaires Modificatives sur budget Chaufferie : adoption à l'unanimité

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Proposition : Didier MAZILLE

Vote : 11 pour

2 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2023

Vote : 11 pour

3- DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Signature de CDD : renouvellement pour Romain JOANNIEZ (Camping, Gîte, Ménage école, Toilettes publiques, Arrosage), Rachel BLANC (remplacement ponctuel secrétariat) et remplacement pour François Xavier LOPEZ (Cantine et périscolaire école)

4- ÉCHOS DES DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICALES

Point sur l'avancement de la Fibre Optique (Pascale MANFREDI CdC Beaume-Drobie)

Divers points SICTOBA, notamment fin de la collecte à domicile des encombrants (Didier MAZILLE).

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Délégations des nouveaux élus

Brigitte AUBERT

Culture avec Annette VAN DONGEN

Santé (CCAS, lien avec le Centre Social, les infirmières, ...) avec Didier MAZILLE

Roxane RAHIMI

Voirie / Pluvial

Suppléance d'André JOUVE au Syndicat de Voirie SIVTA

Bertrand YVAIN

Groupement Forestier

Chaufferie-Bois

Réseaux eau-assainissement avec Guillaume BONIN

Hervé DUPIN

Groupe forestier

Bâtiments et logements avec Didier MAZILLE

Électricité

Suppléance d'André JOUVE au syndicat d'électrification

Les délégations pour des tâches municipales sont confiées par le Maire

Le Conseil Municipal est amené à délibérer pour les désignations de Roxane RAHIMI suppléante d'André JOUVE au SIVTA et Hervé DUPIN suppléant d'André JOUVE au Syndicat d'électrification des Cévennes.

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Désigne Roxane RAHIMI suppléante d'André JOUVE au SIVTA et Hervé DUPIN suppléant d'André JOUVE au Syndicat d'électrification des Cévennes.

Vote : 11 voix pour

5.2 - Modifications statut CdC

La CdC a procédé au toilettage de ses statuts pour les actualiser en fonction du contexte actuel (compétences, ...)

Le Conseil Communautaire du 18 juillet 2023 a voté cette actualisation.

Il appartient à chaque commune membre de la CdC de se prononcer sur cette mise à jour.

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la mise à jour des statuts de la CdC Beaume/Drobie telle que proposée.

Autorise le Maire à transmettre la délibération à la CdC

Vote : 11 voix pour

5.3 - Désignation CCAS collège élus

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est composé à parité d'élus et d'habitants de la commune.

Les élections partielles amènent le Conseil à revoir la désignation des élus au CCAS

Actuellement la composition est la suivante :

◆ Élus : G. BONIN – D. MAZILLE – P. MANFREDI – P. GLACHANT – A. JOUVE – MF CONSTANT – A. VAN DONGEN

◆ Non élus : P. BERNARD – C. OBERTO – J. POUGET – A. BERNARD

La désignation du collège « élus » de ce jour se poursuivra par l'interrogation des « non élus » sur leur poursuite au sein du CCAS et de la recherche de nouveaux volontaires.

Proposition de valider la candidature de Brigitte AUBERT

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la nomination de Brigitte AUBERT comme membre du CCAS

Vote : 11 voix pour

5.4 - Convention C MAGIC

La CdC a acquis un logiciel CMAGIC qui permet un accès aux données cadastrales et fiscales de chaque commune et un outil d'aide à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) pour les évolutions à conduire.

Ce logiciel est mis à disposition de chaque commune qui le souhaite par la signature d'une convention qui définit le droit à l'accès et les conditions financières (1 037 € en une seule fois pour acter l'acquisition du logiciel pour Valgorge)

La commune de Valgorge a donné son accord de principe pour disposer de cet outil

Il appartient au Conseil de valider cette adhésion et de signer la convention

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve l'adhésion à la proposition de la CdC pour disposer du logiciel CMAGIC

Autorise le Maire à signer cette convention.

Vote : 11 voix pour

5.5 - Information rapport activités 2022 CDC - ordures ménagères

5.6- Information rapport activités 2022 délégataires SICTOBA

5.7 - Motion AMF07 - « violences faites aux élus »

Voir PJ

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Rejette la motion proposée par l'AMF 07 sur la violence faites aux élus

Vote : 2 voix pour - 5 abstentions - 4 contre

5.8 - Motion AMF07 « soutien Missions Locales »

Voir PJ

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la motion proposée par l'AMF 07 pour le soutien aux Missions Locales

Vote : 11 voix pour

5.9 - Motion FNCCR/AMF07 relative au financement des services d'eau

Voir PJ

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la motion proposée par l'AMF 07 et la FNCCR relative au financement des services de l'eau

Vote : 11 voix pour

6 - FINANCES

6.1 - Fixation des tarifs sociaux Cantine et Abonnement eau/assainissement

Il appartient à la collectivité de fixer des tarifs sociaux pour soutenir les familles avec des revenus modestes pour le règlement de la cantine et l'abonnement eau/assainissement.

Ces tarifs existent déjà sur la commune suite aux délibérations en place.

Il appartient au Conseil de débattre de l'opportunité de revoir les bases de Quotient Familial en place actuellement.

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la fixation de tarifs sociaux pour la cantine en retenant l'application du critère QF suivants

- 1 € pour un QF < ou égal à 1 000 €
- 3,20 € pour un QF compris entre 1 001 € et 1 500 €
- 4,20 € pour un QF > à 1 500 €

Autorise le Maire à faire les démarches pour application au 01/09/2023

Vote : 11 voix pour

La fixation des tarifs sociaux pour l'abonnement eau et assainissement est reportée à une date ultérieure afin d'affiner la situation actuelle et mesurer les incidences sur l'impact budgétaire. Du reste, les factures d'abonnement pour 2023 ont déjà été adressées.

6.2 - Délibération pour subvention projet rénovation pelouse du stade à Lablachère

La commune de Lablachère envisage d'une part la réfection de la pelouse de son stade de football et d'autre part la réalisation d'un pumtrack. Le coût pour la pelouse est estimé à 600 000 € et celui du pumtrack à 100 000€

La commune de Lablachère sollicitera plusieurs subventions qui permettront ou pas de finaliser le projet.

La commune de Lablachère sollicite un fonds de concours auprès des communes de la CdC. La demande est fondée sur le rayonnement du club de football qui accueille des enfants de toutes les communes et de l'absence d'un équipement du type pumtrack sur le territoire.

Lors d'un exécutif, la commune de Valgorge avait validé le soutien au projet de réfection de la pelouse et avait rejeté l'aide pour le pumtrack au titre qu'un projet, plus réduit, était en réflexion sur la commune pour une aménagement à destination des adolescents.

Il appartient au Conseil de délibérer pour valider l'adhésion à tel ou tel projet, le montant de l'aide accordée ainsi que le versement de cette aide sur 1 ou 2 exercices.

A titre d'information, la participation sollicitée pour Valgorge est de 2 278,00 € pour la pelouse.

Après débat, le Conseil décide d'apporter son soutien pour la rénovation de la pelouse mais à 50% de la somme sollicitée et réserve les 50% restant au soutien à un projet plus inclusif, notamment au niveau de l'accueil des filles.

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la participation, à hauteur de 1 139,00 € de la commune de Valgorge au fonds de concours sollicité par la commune de Lablachère sur le projet rénovation de la pelouse du stade.

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce fonds de concours.

Vote : 11 voix pour

6.3 - Demande de subvention pour la rénovation du village partie eau et assainissement

Le Schéma Général d'Assainissement est en voie de finalisation. Il apparaît déjà clairement que la rénovation de l'assainissement du Villard se dégagera comme la priorité de ce plan. Afin d'être réactif, pour que les délais d'instructions soient réduits au maximum, le Maire propose d'acter dès aujourd'hui le principe de déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs : Département, Agence de l'Eau, DETR. Il propose pour ce faire de retenir l'entreprise PICA AMO afin de réaliser ce dossier.

Il appartient au Conseil de valider la demande de subvention et autoriser le Maire à faire les démarches.

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le choix de l'entreprise PICA AMO pour assister la municipalité dans ce dossier.

Approuve la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau, du département et de la DETR pour la réalisation des travaux de rénovation du Villard pour l'eau et l'assainissement.

Autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires.

Vote : 11 voix pour

6.4 - Décision modificative Budget chaufferie

Changement de la grosse vis qui permet la remontée du bois du silo à la chaudière qui est usée. Cette réparation n'avait pas été anticipée dans le budget. Le coût est de 4 000 €. Il est proposé d'inscrire 4 000 € en dépenses au compte 6156 (maintenance) et la même somme en recettes au compte 701 (vente de chaleur bois)

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la modification budgétaire telle que proposée ci-dessus sur le budget chaufferie

Autorise le Maire à procéder à ces modifications

Vote : 11 voix pour

7 - URBANISME

7.1 Délibération fin enquête publique Chastanet (BRUN)

7.2 Délibération fin enquête publique Chastanet (JOUFFROY)

7.3 Délibération fin enquête publique Saint Martin

(LANGLOIS)

7.4 Délibération fin enquête publique Freyssenet (ARSAC)

Sur proposition du Conseil, 4 enquêtes publiques se sont déroulées du 25 mai au 8 juin 2023 pour envisager la cession de parcelles communales à des personnes privées.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable pour chacune de ces enquêtes assorties pour 2 d'entre elles de recommandations.

Il appartient au Conseil de donner son avis sur ces conclusions et recommandations.

Voir PJ

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les conclusions émises par le commissaire enquêteur concernant l'aliénation du chemin communal de Chastanet bas sollicitée par M. et Mme BRUN sans retenir les recommandations du commissaire enquêteur

Autorise le Maire à engager les démarches pour la régularisation de cette cession.

Vote : 11 voix pour

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les conclusions émises par le commissaire enquêteur concernant l'aliénation du chemin communal de Chastanet haut ou chemin des matelassiers sollicitée par M. et Mme JOUFFROY assorties des recommandations du commissaire enquêteur.

Autorise le Maire à engager les démarches pour la régularisation de cette cession.

Vote : 11 voix pour

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les conclusions émises par le commissaire enquêteur concernant l'aliénation du chemin communal dénommé chemin de St Martin bas sollicitée par M. LANGLOIS

Autorise le Maire à engager les démarches pour la régularisation de cette cession.

Vote : 11 voix pour

Délibération :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les conclusions émises par le commissaire enquêteur concernant l'aliénation d'une partie du chemin communal dénommé Freyssenet sollicitée par M. et Mme ARSAC

Autorise le Maire à engager les démarches pour la régularisation de cette cession.

Vote : 11 voix pour

Fin du Conseil Municipal à 20h40